

[Tapez ici]

Madame, Monsieur,

En application du titre exécutoire émis par xxx (indiquer le tribunal ou la nature du titre si convention ou autre), en date du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date., le paiement d'une pension alimentaire a été décidé en faveur de (NOM et Prénom du créancier) qui nous a chargés de recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Conformément aux articles L.213-2 et L.213-5 et R213-5 du code des procédures civiles d'exécution et les articles L553-4, L821-5, L845-5 du code de la sécurité sociale ainsi que l'article L821-6 du code de la construction et de l'habitation, nous vous demandons de bien vouloir honorer la procédure de paiement direct à l'encontre de :

Identité du débiteur + date de naissance et lieu de naissance + n° de sécurité sociale + adresse

Cette personne est également informée de la mise en place de cette procédure.

Les sommes à verser dans le cadre de cette procédure correspondent à :

- XXX euros au titre d'impayés dus pour la période de ... à ...
- XXX euros, représentant le montant mensuel de la pension alimentaire due pendant la période de la procédure (ce montant peut être soumis à revalorisation annuellement)
- XX euros, représentant le montant mensuel des frais de gestion\*.

Il conviendra en application de l'article L 213-4 du code des procédures civiles d'exécution (modifié par la loi n° 2016-1702 du 21 décembre 2015 – article 44 -) de nous verser pendant X mois XXX euros et une dernière mensualité de XXX euros.

Le règlement est à effectuer en rappelant les références suivantes : ASF (Matricule allocataire) :

- Par virement sur le compte de la CAF ....  
(IBAN : FR XX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX, BIC : XXXXXXXX ,  
RIB : XXXXX XXXXX XXXXXXXXXXXXX/XX),
- Par chèque à l'ordre du Directeur comptable et financier de la CAF ...

Vous voudrez bien nous informer dans les 8 jours en cas d'impossibilité d'honorer cette procédure.

Nous vous tiendrons informé, le cas échéant, de toute modification de ces montants.

Restant à votre disposition

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

\*Les frais de gestion sont calculés à hauteur de 10% des sommes réclamées au titre des pensions mensuelles et des arriérés (article R581-6 du code de la Sécurité Sociale).